



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/09/2020

Dossier complet le :

01/10/2020

N° d'enregistrement :

2020-4917

1. Intitulé du projet

Construction d'une unité de production de plants horticoles et maraichers sur la commune des Ponts de Cé

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ALTER CITES au nom et pour le compte d'ALTER ECO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TRICHET Daniel

RCS / SIRET

058120152600090

Forme juridique

SAEML

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 39 a | Construction qui crée une surface de plancher comprise entre 10000 m ² et 40000 m ² : construction de bâtiments sur une surface totale de plancher de 18 507 m ² , Intégrant : - une serre, - un bâtiment technique. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain se présente comme une grande propriété dont l'usage initial était déjà de l'exploitation maraichère et horticole. Il est libre de toute construction (en effet, les anciennes serres d'une surface de 16700 m² ont été démolies en fin 2017 avant la cession du terrain).

Le projet représentera une surface construite de 18507 m² de surface de plancher, sur une parcelle de 84 657 m².

Il se divisera en 2 sous-ensembles :

- Bâtiment serre de culture, pour 14556 m² de surface de plancher, hauteurs 6,65m à l'égout et 7,50m au faîtage
- Bâtiment « technique », pour 3951 m², y compris une dalle au-dessus des bureaux, hauteur 9,23m environ à l'acrotère.

Les clôtures existantes situées en limites séparatives seront conservées, il n'y aura pas de nouvelles clôtures ajoutées dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'implanter cette activité localement.

Le site retenu sur la commune des Ponts-de-Cé permet d'envisager un projet répondant aux besoins futurs de la société,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se déclinent en 2 phases principales:

- terrassement pour mise à la côte du projet
- construction du bâtiment et de la serre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'activité du site sera consacrée à la culture de plants horticoles et maraichers.

Les serres de culture seront dédiées à la croissance des plants, tandis que le bâtiment technique rassemblera diverses fonctions : bureaux, locaux sociaux, locaux techniques dédiés à l'ensemble du projet, process et zone process, ainsi que stockage, accompagné des zones de réception et expédition.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire. Il n'est soumis à aucune autre procédure d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--------------------------------------|----------------------|
| terrain | 84657 m ² |
| surface plancher (serre et bâtiment) | 18507 m ² |
| voiries en enrobé | 1870 m ² |
| voiries en gravillons | 3642 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de l'Ebeaupin
49130 Ponts de Cé

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0 ° 3 2 ' 4 0 " 26O Lat. 4 7 ° 2 6 ' 2 2 " 45N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ' " Lat. ___ ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ' " Lat. ___ ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>

Cette plateforme vous indiquera la délimitation de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il ; | Oui | Non | Lequel/Lequelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les ZNIEFF les plus proches se situent à 1200 m au Sud du site: "Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne" de type 2 et "Lit mineur, berges et Îles de Loire entre les Ponts de Cé et Mauves sur Loire" de type 1. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche se situe à environ 5 km au Sud-Est du site. Il s'agit de "Greves de la Loire de la Daguenière au Thourell". |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le Parc Naturel Régional le plus proche se situe à 5 km à l'Est du projet. Il s'agit du Parc "Loire Anjou Touraine". |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'agglomération d'Angers dispose d'un Plan de Prévention du Bruit datant de 2012. Aucune prescription particulière ne concerne le projet. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Des zones humides ont été localisées sur la commune des Ponts de Cé mais aucune ne concerne la zone projetée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

La commune des Ponts de Cé est couverte par deux PPRI:

- "Val d'Authion et Loire Saumuroise" approuvé le 7 mars 2019
- "Val de Louet" en cours de révision (ancienne version approuvé le 9 décembre 2002).

Le projet n'est pas couvert par une zone d'aléa. Toutefois en limite de propriété Sud est située une limite de zone non urbanisée et d'expansion des crues dans le PPRI. Le règlement du PPRI n'impose aucune prescription particulière pour les serres agricoles et installations techniques liées et nécessaires à l'exploitation du sol.

Dans un site ou sur des sols pollués ?

L'ancien établissement horticole GAINARD est répertorié dans la base BASIAS.

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage. Le captage AEP le plus proche, se situe à plus de 3 km à l'Est du site.

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

les zones NATURA 2000, les plus proches, se situent à environ 1300 m au Sud du projet. Il s'agit des zones "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes" FR5200622 directive Habitats et FR5212002 Directive Oiseaux.

D'un site classé ?

Le site classé "Confluence de la Maine, de la Loire et des coteaux angevins" se situe à environ 1300 m au Sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <p>Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le site sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable public. L'eau issue du réseau AEP sera principalement utilisée pour des besoins sanitaires. Ce besoin est estimé à 5500 m3 par an. Un système de récupération des eaux pluviales de toiture de la serre sera mis en place (bassin de 560 m3). Il permettra l'irrigation des plants et donc limitera les besoins issus du réseau public d'alimentation en eau potable.</p> |
| <p>Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Ressources</p> | | | <p>Le projet sera excédentaire en matériaux. Toutefois, ceux-ci seront stockés sur site et ne nécessiteront pas d'évacuation.</p> |
| <p>Est-il excédentaire en matériaux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| <p>Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le site était déjà occupé par des serres de culture, le projet ne modifiera pas significativement l'environnement immédiat du site et n'aura pas d'impact significatif sur la biodiversité environnante. Il est rappelé que les anciennes serres développaient une surface de plancher de 16700 m2, le nouveau projet développe une surface de plancher de 18507 m2, il crée donc 1807 m2 de surface de plancher en plus.</p> |
| <p>Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Le site était déjà occupé par des serres.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

L'activité du site sera à l'origine de trafic :

- poids lourds estimé à 25 par jour au maximum pour la livraison des produits et l'expédition des plants
- véhicules légers estimé à 25 par jour pour le personnel du site et les éventuelles entreprises extérieures ou visiteurs.

Nuisances

Est-il source de bruit ?
Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Les sources de bruit sont principalement liées aux installations techniques (chaudière, compresseurs frigorifiques, ...) et aux circulations de véhicules. Les installations seront principalement situées à l'intérieur de locaux permettant de limiter la propagation sonore. De plus, le projet se situera dans une zone où d'autres établissements sont également à l'origine de bruit.

| | | | |
|------------------|--|---|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> | <p>Les émissions lumineuses seront limitées au strict nécessaire pour l'activité. Des émissions lumineuses sont présentes autour du site du fait de l'activité des autres entreprises.</p> |
| | | | <p>Les rejets dans l'air seront issus de la chaudière fonctionnant au gaz présente sur le site. Ils seront composés des gaz de combustion qui seront évacués par une cheminée dimensionnée conformément à la réglementation.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> | <p>L'activité même du projet ne sera pas à l'origine de rejets liquides. Les seuls rejets liquides du site seront:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux pluviales rejetées au réseau public d'eaux pluviales (chemin de l'Ebeaupin) via un bassin étanche de régulation de 1750 m3 équipé d'une cloison siphonoïde avec un débit de fuite de 16,9 l/s - les eaux usées d'origine principalement sanitaires rejetées au réseau public d'eaux usées. |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> | <p>Le projet sera à l'origine de rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées d'origine principalement sanitaire. Il n'y aura pas de rejets d'eaux usées industrielles.</p> <p>Les eaux pluviales seront en partie stockées sur le site (eaux pluviales de toiture de la serre) dans un bassin de 560 m3. Ces eaux serviront à l'irrigation des plants.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> | <p>Le projet s'orientant vers une pratique culturale biologique, il ne sera pas à l'origine de déchets dangereux. Les déchets seront les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des DIB (cartons et emballages divers): stockés dans 2 écobacs de 600 kg chacun puis repris par une société spécialisée (BRANGEON) tous les 15 jours, - des déchets de culture (substrat, pots biodégradables et plants) stockés dans 2 bennes de 10 t puis repris par une société spécialisée (BRANGEON) pour compostage (1 rotation par mois) pour une quantité d'environ 160 t/an, - des déchets ménagers (ordure ménagère, tri sélectif): collecte hebdomadaire |

| | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La zone d'implantation du projet d'ALTER Cités accueille diverses entreprises, principalement des serres, et autres activités annexes telles que cooling, germination, stockage, et locaux administratifs . Ces activités génèrent des rejets et du trafic sur les routes à proximité.

Selon la base internet dédiée à la consultation des projets soumis à étude d'impact, aucun projet n'est situé dans un environnement proche de celui d'ALTER Cités.

Les principaux effets cumulés potentiels du projet d'ALTER Cités avec les activités existantes seraient liés aux rejets d'eaux pluviales et au trafic de véhicules. Or, des serres d'une surface proche de celles du projet actuel existaient encore il y a 3 ans sur la zone du projet d'ALTER Cités, et le cumul avec les activités existantes était déjà présent. Les rejets d'eaux pluviales seront limités du fait de la mise en place d'un bassin de régulation et de la récupération des eaux de toiture : stockage irrigation d'un volume de 700 m3 et bassin tampon de surverse au réseau EP de plus de 1000 m3. Le cumul avec les activités existantes sera faible et acceptable par le réseau public tel qu'il est dimensionné.

Pou le trafic, les incidences du projet pourront se cumuler avec d'autres projets existants ou approuvés mais dans de faibles mesures sachant que les anciennes serres qui étaient présentes sur ce terrain, déconstruites en 2017, génèrent un trafic similaire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La récupération d'une partie des eaux pluviales de toiture permettra de limiter la consommation en eau issue du réseau public. Cette eau servira à l'irrigation des plants.

La mise en place d'un bassin de régulation des eaux pluviales avant rejet au réseau public d'eaux pluviales limitera ainsi le débit. Il sera équipé d'une cloison siphonoïde permettant de retenir les éventuelles présences d'hydrocarbures. Ce bassin d'un volume de 1750 m³ a été dimensionné conformément aux recommandations de la MISE 49 avec un débit de fuite de 2l/s/ha et sur une période de retour de 30 ans.

Les rejets à l'atmosphère seront limités aux seuls rejets de la chaudière. Elle sera équipée d'une cheminée dimensionnée conformément à la réglementation et permettant une bonne dispersion des gaz de combustion. L'installation fonctionnera au gaz de ville permettant ainsi de limiter son impact sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact du projet sera limité du fait des éléments suivants:

- construction sur un terrain ayant déjà été occupé par cette activité et dans une zone urbanisée
- création d'un bassin de régulation des eaux pluviales avant rejet sur le domaine public
- utilisation des eaux pluviales de toiture pour l'irrigation.

De ce fait, les incidences du projet sur l'environnement seront faibles et il ne nous semble donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Angers

le,

1^{er} octobre 2020

Signature



alter
cités

48 C Boulevard Foch
BP 80110
49101 Angers cedex 02
Siret 058 201 526